



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230203-2023_02_013-DE

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2023

2023-02-013 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 27/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trois février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Daniel Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 46

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Pascal LELEU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER

Absents : 17

Patrick MERCIER, Stéphanie DUPUY, Jean-Pierre ARNAUD, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Baptiste ROUSSEAU, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 14

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Denis SIRDEY, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Frédéric MALVILLE pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Gabi HOPER, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETU
PARTICIPATIVE
PLIE DU LIBOURNAIS : VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR**

Envoyé en préfecture le 07/02/2023 – 2/2
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230203-2023_02_013-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-Président en charge de la Jeunesse, Insertion, Attractivité du monde étudiant et démocratie participative,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-09-256 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 autorisant le paiement de la cotisation 2022 d'un montant de 106 998,30 euros pour l'année 2022 au PLIE du Libournais,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 16 janvier 2023,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) adhère à l'Association Intercommunale « Plan Libournais d'Insertion par l'Economique », structure d'animation et de gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays du Libournais créée depuis 1996.

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) a pour ambition de favoriser le retour à l'emploi stable et durable des personnes exclues du marché du travail : 370 personnes ont été accompagnées en 2022 sur La Cali.

Compte tenu que les financements publics, dont les fonds européens, sont perçus de manière échelonnée par le PLIE du Libournais, il est proposé que La Cali puisse verser une avance de sa cotisation annuelle, dans l'attente de la conclusion de la convention d'objectifs.

Cette avance serait d'un montant équivalent à 75 % de la cotisation versée en 2022. Le solde de la cotisation annuelle fixée pour 2023 sera versé à la signature de la convention d'objectifs. Ce solde est calculé en déduisant de la cotisation totale, l'avance déjà perçue.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir – *non participation de Fabienne FONTENEAU et Laurent de LAUNAY*),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à verser une avance sur la cotisation 2023 à l'association PLIE du Libournais d'un montant de 80 248,73 euros.

Imputations budgétaires : chapitre 011 – compte 6281 - service gestionnaire et destinataire VILL0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 27/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trois février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Daniel Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 46

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Pascal LELEU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER

Absents : 17

Patrick MERCIER, Stéphanie DUPUY, Jean-Pierre ARNAUD, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Baptiste ROUSSEAU, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 14

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Denis SIRDEY, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Frédéric MALVILLE pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Gabi HOPER, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS : VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA COTISATION 2023

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-Président en charge de la Jeunesse, Insertion, Attractivité du monde étudiant et démocratie participative,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-06-210 du Conseil communautaire du 29 juin 2022 autorisant le paiement de la cotisation 2022 d'un montant de 196 589,72€ euros pour l'année 2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 16 janvier 2023,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) adhère à la Mission Locale du Libournais qui agit dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire communautaire par le biais de 5 antennes : Coutras, Guîtres, Libourne, Saint Denis de Pile et Saint Seurin sur l'Isle.

Au regard du bilan provisoire présenté par la Mission Locale du Libournais pour l'année 2022 sur le territoire de La Cali, il convient de noter que sur les 1 798 jeunes accompagnés, dont 673 reçus en premier accueil.

Compte tenu que les financements publics perçus de manière échelonnée par la Mission Locale du Libournais, il est proposé que La Cali puisse verser une avance de sa cotisation annuelle, dans l'attente de la conclusion de la convention d'objectifs triennale.

Cette avance serait d'un montant équivalent à 75 % de la cotisation versée en 2022. Le solde de la cotisation annuelle fixée pour 2023 sera versé à la signature de la convention d'objectifs triennale. Ce solde est calculé en déduisant de la cotisation totale, l'avance déjà perçue.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir – *non participation de Thierry MARTY et Lionel GACHARD*),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à verser une avance sur la cotisation 2023 à la Mission Locale du Libournais d'un montant de 147 442,29 euros.

Imputations budgétaires : chapitre 011 – compte 6281 - service gestionnaire et destinataire VILLO - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

07 février 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation

Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

